



486 - Les cérémonies religieuses

question

Question : J'espère que vous me ferez connaître les fêtes et cérémonies religieuses en Islam?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Nous, musulmans, nous n'avons que deux fêtes: celle qui marque la fin du jeûne de Ramadan et la fête du sacrifice, celle du jour du grand pèlerinage. Nous y manifestons notre joie et échangeons des félicitations et faisons plaisirs à nos familles. Mais ce qui nous importe le plus à cette occasion, c'est la mention du nom d'Allah par le biais du takbir (Allahou akbar) du tahlil (la ilaha illa Allah) et l'accomplissement de la prière marquant les deux fêtes. Nous n'avons pas d'autres cérémonies en dehors de ces deux fêtes. Il est vrai qu'il y a des occasions heureuses qui font l'objet de dispositions spéciales de la charia comme la distribution de nourritures lors de la célébration d'un mariage ou un baptême, etc. Mais ces occasions n'arrivent pas à des jours déterminés de l'année. Elles peuvent avoir lieu à n'importe quelle période de la vie du musulman.